

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 février 2010 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	maire
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district no 1
M. Daniel T. Brown	conseiller district no 2
Mme Lyse Thauvette	conseillère district no 3
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district 4
M. René Levac	conseiller district no 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district no 6

Sont également présents :

Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée  
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, déclare la séance légalement ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

**Résolution no : 10-02-37**

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2010 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

**Prière**

**1. Ordre du jour**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 9 février 2010

**2. Procès-verbal**

2.1 Acceptation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 2010

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du mois de janvier 2010

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du mois de janvier 2010

#### **4. Urbanisme**

- 4.1 Dépôt de la liste des permis du mois de janvier 2010

#### **5. Règlements**

- 5.1 Avis de motion - règlement d'emprunt n° 325-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale
- 5.2 Règlement n° 294-2-2007 modifiant le règlement n° 294-2007 pour les égouts domestiques du secteur Marsan – travaux de construction d'un égout sanitaire, des services de réfection de rue et de pavage sur une partie des rues Curé-Rémillard, des Chênes, des Bouleaux, Daviau, Asselin, des Frênes, Saint-Féréol, Danielle, des Noyers, des Ormes et Montée Marsan et pourvoyant à un emprunt n'excédant pas la somme de 3 170 146.90 \$ modifié par le règlement n° 294-1-2007 et la résolution n° 09-09-359 : nouveau libellé de l'article 1
- 5.3 Règlement n° 311-2-2008 modifiant le règlement d'emprunt n° 311-2008 pour coûts excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan, modifié par le règlement n° 311-1-2008 ainsi que la résolution n° 09-09-360 : nouveau libellé de l'article 1

#### **6. Affaires administratives**

- 6.1 Poste Canada : paiement de facture pour le déplacement des boîtes postales situées à l'intersection des rues Bissonnette / des Marguerites vers le 1236, rue Blanche
- 6.2 Service des travaux publics : achat d'une souffleuse à main
- 6.3 Conception de sites Web pour la Municipalité et la Base de Plein Air des Cèdres : autorisation pour demande d'offres de service

#### **7. Affaires municipales**

- 7.1 Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec : versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 7.2 Dunton Rainville avocats : offre de service 2010
- 7.3 Les consultants LBCD : évaluation probable des coûts pour travaux municipaux relatifs à la réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest, ± 1 kilomètre (règlement d'emprunt n° 316-2009)
- 7.4 GCE Consulteaux : proposition de services professionnels pour suivi du rejet du lieu d'élimination de neige
- 7.5 Désistement dans le dossier n° 760-17-001530-073
- 7.6 Genivar : offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de l'interconnexion des conduites de refoulement des Cèdres et de Pointe-des-Cascades, à l'intersection de la route 338 et chemin St-Antoine
- 7.7 Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique : signature pour reconnaissance du droit de propriété et correction de titres

#### **8. Base de Plein Air**

- 8.1 Dépôt du compte-rendu du Comité de la Base de Plein Air du 3 février 2010
- 8.2 Achat d'un système d'alarme pour l'hébergement
- 8.3 Achat d'un système de chauffage complémentaire pour le bâtiment d'hébergement
- 8.4 Protocole d'entente relatif à l'utilisation de la plage de la Municipalité de St-Zotique et de la Base de Plein Air des Cèdres : signature

- 8.5 Marche nordique : autorisation pour signature d'entente
- 8.6 Embauche de deux préposés à l'entretien – statut temporaire

**9. Loisirs**

- 9.1 Journée triathlon : demande de partenariat
- 9.2 GP Cycliste Vaudreuil : demande

**10. Ressources humaines**

- 10.1 Dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives du 2 février 2010
- 10.2 Adoption de l'organigramme de la structure municipale

**11. Service de sécurité incendie**

- 11.1 Dépôt du compte-rendu du Comité du service de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> février 2010
- 11.2 Changement de statut de deux pompiers à temps partiel
- 11.3 Embauche de deux pompiers à temps partiel
- 11.4 Achat d'équipements :
  - 11.4.1 Caméra thermique
  - 11.4.2 Boyaux d'incendie
- 11.5 Activités 2010

**12. Divers**

**Période de questions**

**Parole au Conseil**

**Levée de l'assemblée**

## **PROCÈS-VERBAL**

**Résolution no : 10-02-38**

**Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Résolution no : 10-02-39**

#### **Acceptation des comptes du mois de janvier 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du mois de janvier 2010, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussignée, Lise Roy, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal selon les chèques suivants : (Général) n° 34910 à 35060 pour l'année 2010; (Règlements) n° 96000335 à 96000338; (Salaires) liste des salaires des employés pour les semaines n° 1, 2, 3 et 4 dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette assemblée par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

Lise Roy, c.g.a.  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-40**

#### **Acceptation de la liste des bons de commande du mois de janvier 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette assemblée inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par la secrétaire-trésorière adjointe à chaque membre du Conseil, et émise en février 2010 pour une dépense de 139 988, 15 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette assemblée.

Adopté à l'unanimité

## URBANISME

### **Résolution no : 10-02-41**

#### **Dépôt de la liste des permis du mois de janvier 2010**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Mme Chantal Lafleur, inspectrice municipale, concernant les permis émis pour le mois de janvier 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis du mois de janvier 2010.

Adopté à l'unanimité

## RÈGLEMENTS

### **Résolution no : 10-02-42**

#### **Avis de motion - règlement d'emprunt n° 325-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale**

La Conseillère, Mme Thérèse Lemelin, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de la construction de la nouvelle bibliothèque municipale à Les Cèdres.

### **Résolution no : 10-02-43**

**Règlement n° 294-2-2007 modifiant le règlement n° 294-2007 pour les égouts domestiques du secteur Marsan – travaux de construction d'un égout sanitaire, des services de réfection de rue et de pavage sur une partie des rues Curé-Rémillard, des Chênes, des Bouleaux, Daviau, Asselin, des Frênes, Saint-Féréol, Danielle, des Noyers, des Ormes et Montée Marsan et pourvoyant à un emprunt n'excédant pas la somme de 3 170 146.90 \$ modifié par le règlement n° 294-1-2007 et la résolution n° 09-09-359 : nouveau libellé de l'article 1**

ATTENDU QUE le 16 décembre 2009, la Municipalité des Cèdres adoptait le règlement 294-2-2007 afin de modifier l'article 6 ainsi que l'annexe B du règlement 294-2007.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier par résolution ledit règlement pour changer le libellé de l'article 1 :

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, M. René Levac,  
ET RÉSOLU

De modifier l'article 1 du règlement 294-2-2007 par le suivant :

## ARTICLE 1

L'article 6 du règlement n° 294-2007 modifié par le règlement n° 294-1-2007 et la résolution n° 09-09-359 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt concernant le coût des travaux de construction d'un égout sanitaire, des services de réfection de rue et de pavage ainsi que les honoraires des professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux sur une partie des rues Curé-Rémillard, des Chênes, des Bouleaux, Daviau, Asselin, des Frênes, Saint-Féréol, Danielle, des Noyers, des Ormes et Montée Marsan y compris les frais pour contingence, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation délimité en jaune au plan de l'annexe B.1 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Géraldine T. Quesnel  
Mairesse

Mario Besner  
Directeur général et secrétaire trésorier

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-44**

**Règlement n° 311-2-2008 modifiant le règlement d'emprunt n° 311-2008 pour coûts excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan, modifié par le règlement n° 311-1-2008 ainsi que la résolution n° 09-09-360 : nouveau libellé de l'article 1**

ATTENDU QUE le 16 décembre 2009, la Municipalité des Cèdres adoptait le règlement 311-2-2008 afin de modifier l'article 4 ainsi que l'annexe B du règlement 311-2008.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier par résolution ledit règlement pour changer le libellé de l'article 1 :

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

De modifier l'article 1 du règlement 311-2-2008 par le suivant :

## ARTICLE 1

L'article 4 du règlement n° 311-2008 modifié par le règlement n° 311-1-2008 et la résolution n° 09-09-360 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt concernant le coût des travaux de construction d'un égout sanitaire, des services de réfection de rue et de pavage ainsi que les honoraires des professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux sur une partie des rues Curé-Rémillard, des Chênes, des Bouleaux, Daviau, Asselin, des Frênes, Saint-Féréol, Danielle, des Noyers, des Ormes et Montée Marsan y compris les frais pour contingence, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation délimité en jaune au plan de l'annexe B.1 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Géraldine T. Quesnel  
Mairesse

Mario Besner  
Directeur général et secrétaire trésorier

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### **Résolution no : 10-02-45**

**Poste Canada : paiement de facture pour le déplacement des boîtes postales situées à l'intersection des rues Bissonnette / des Marguerites vers le 1236, rue Blanche**

CONSIDÉRANT la résolution n° 09-04-152 demandant à *Poste Canada* de procéder au déplacement des boîtes postales vers un emplacement mieux éclairer afin de contrer le vandalisme;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement des boîtes postales a été effectué par *Poste Canada*;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 20100115DP en date du 15 janvier 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 4 408,91 \$ à *Poste Canada* pour le déplacement du mini-parc pour les sites J7T0451-J7T0452-J7T0458 et J7T0459 situé à l'intersection des rues Bissonnette et des Marguerites vers son nouvel emplacement de biais au 1236, rue Blanche.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-46**

**Service des travaux publics : achat d'une souffleuse à main**

CONSIDÉRANT la pertinence d'acquérir une souffleuse à main;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions;

*CONSIDÉRANT* la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Serge Hemond Enr.* pour l'achat d'une souffleuse à main au coût de 2 250 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-47**

**Conception de sites Web pour la Municipalité et la Base de Plein Air des Cèdres : autorisation pour demande d'offres de service**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'optimiser son site Web de même que celui de la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT l'importance de cet outil de communications dans la promotion de la Municipalité et de la Base de Plein Air comme source d'informations pour les citoyens;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à demander des offres de service pour la conception de nouveaux sites Web pour la Municipalité et la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES MUNICIPALES

### **Résolution no : 10-02-48**

#### **Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec : versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dont le siège social est situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, province de Québec, J7V 2N1, pour et à l'acquis de la Municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues;

QUE la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-49**

#### **Mandat de renouvellement pour firme d'avocats**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a retenu les services de consultation de la firme d'avocats *Dunton Rainville* en 2009 pour un montant forfaitaire de 350 \$ mensuellement;

ATTENDU la qualité des services rendus à la Municipalité des Cèdres par *Dunton Rainville avocats* depuis 2003;

ATTENDU les projets en cours à la Municipalité des Cèdres ;

ATTENDU les besoins actuels de la Municipalité des Cèdres au niveau des services juridiques ;

ATTENDU l'offre de service professionnel de la firme *Dunton Rainville avocats* pour l'année 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

DE reconduire l'entente de service avec la firme d'avocats *Dunton Rainville* pour l'année 2010 au montant forfaitaire de 350 \$ mensuellement.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-50**

**Règlement d'emprunt n° 316-2009 décrétant des travaux municipaux relatifs à la réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest, ± 1 kilomètre (priorité n° 1 selon la firme Genivar) et pourvoyant à un emprunt n'excédant pas la somme de 600 000 \$ : nouveau libellé de l'article 2**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt n° 316-2009 décrétant des travaux municipaux relatifs à la réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest, 1.7 kilomètre (priorité n° 1 selon la firme Génivar) et pourvoyant à un emprunt n'excédant pas la somme de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier par résolution ledit règlement pour changer le libellé de l'article 2 :

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

De modifier l'article 2 du règlement n° 316-2009 par le suivant :

**ARTICLE 2  
OBJET**

Le présent règlement a pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de voirie, de reprofilage et d'asphaltage dans le secteur ouest du chemin du Fleuve, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme *Les Consultants LBCD*, en date du 19 novembre 2009, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » .

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-51**

**GCE Consulteaux : proposition de services professionnels pour suivi du rejet du lieu d'élimination de neige**

CONSIDÉRANT le Guide d'aménagement des lieux d'élimination du MDDEP;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des inspections du site quatre fois par année soit deux en période de fonte et deux en été;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de l'entreprise *GCE Consulteaux*;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de services professionnels de l'entreprise *GCE Consultants* pour l'inspection avec prélèvement d'un échantillon sur le lieu d'élimination de neige au coût de 425 \$ par inspection (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-52**  
**Désistement dans le dossier n° 760-17-001530-073**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres a entrepris en juillet 2007 des procédures judiciaires afin de faire respecter la réglementation en vigueur sur les lots alors propriétés de M. Serge Cardinal et/ou Serge Cardinal *ès qualité* in trust;

CONSIDÉRANT QUE ces procédures ont également été entreprises à l'encontre de l'entreprise 9069-8275 Québec Inc., alors exploitant desdits lots;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Cardinal et 9069-8275 Québec Inc. ont déposé audit dossier une demande reconventionnelle dans laquelle ils réclamaient, à la Municipalité, une somme s'élevant à plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 novembre 2008, une entente est intervenue entre la Municipalité des Cèdres, M. Serge Cardinal et 9069-8275 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE lesdits lots ont été cédés à un promoteur qui y réalise un développement respectant la réglementation en vigueur ainsi que l'entente intervenue;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER Me Annie Daigneault, avocate de la firme *Dunton Rainville*, afin de déposer au dossier de la Cour portant le numéro 760-17-001530-073, un désistement sans frais et d'accepter le désistement sans frais des défendeurs à l'égard de leur demande reconventionnelle.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-53**  
**Genivar : offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de l'interconnexion des conduites de refoulement des Cèdres et de Pointe-des-Cascades, à l'intersection de la route 338 et chemin St-Antoine**

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire du Haut-Chamberry en cours;

CONSIDÉRANT les pourparlers en cours avec les promoteurs du projet et la Municipalité de Pointe-de-Cascades;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance de l'interconnexion des conduites de refoulement des Cèdres et de Pointe-des-Cascades, à l'intersection de la route 338 et chemin St-Antoine;

Il est

PROPOSÉ PAR, Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de services professionnels de l'entreprise *Génivar* au montant de 6 500 \$ (taxes en sus) pour la préparation des plans et devis et de 5 300 \$ (taxes en sus) pour la surveillance et ce, dans le cadre de l'interconnexion des conduites de refoulement des Cèdres et de Pointe-des-Cascades, à l'intersection de la route 338 et chemin St-Antoine le tout :

CONDITIONNELLEMENT à l'autorisation écrite de la Municipalité de Pointe-des-Cascades ainsi que la confirmation écrite des promoteurs du projet domiciliaire Haut-Chamberry d'assurer les coûts de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-54**

**Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique : signature pour reconnaissance du droit de propriété et correction de titres**

ATTENDU QUE la Compagnie est propriétaire des lots 4 398 981, 4 398 985, 4 398 988 et 4 398 989 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil (l'Immeuble) pour les avoir acquis de *Les Fermes Longprés Ltée* aux termes d'un acte reçu devant Me Pierre Bougie, notaire, le 10 décembre 2009 et publié au registre foncier de la circonscription de Vaudreuil sous le numéro 16 795 975;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a acquis, entre autres, certaines parties des lots 113 et 114 du Cadastre de la Paroisse de St-Joseph des Cèdres, circonscription foncière de Vaudreuil, de Willie Robillard, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me J. E. Jeannotte, notaire, le 10 juillet 1943 et publié au Registre Foncier de la circonscription foncière de Soulanges (le « Registre Foncier ») sous le numéro 37362 et d'un acte de correction publié au Registre Foncier sous le numéro 66130 (collectivement, l'« Acte de vente de 1943 »);

ATTENDU QUE selon les déclarations contenues aux susdits actes, les parties de lots 113 et 114 y décrites représentaient une lisière de terrain requise pour l'ouverture d'une montée, ou chemin public, étant la Montée Léger;

ATTENDU QUE selon les plans officiels, la Montée Léger, composée du lot 2 049 057 du Cadastre du Québec, n'est pas située géographiquement au même endroit que la description cadastrale des parties des lots 113 et 114 décrites aux susdits actes;

ATTENDU QUE la description d'une partie des lots 113 et 114 qui se trouve à l'acte de vente de 1943 semble comprise dans l'Immeuble appartenant à la Compagnie;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît que la Compagnie est seule propriétaire de l'Immeuble et que la Municipalité ne prétend à aucun droit, titre ou intérêt dans l'Immeuble;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, M. René Levac,  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité reconnaît et convient qu'elle n'est pas propriétaire et n'a aucun droit, titre ou intérêt dans l'Immeuble tel que désigné et pour plus de certitude, la Municipalité cède à la Compagnie à toutes fins que de droit, tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre avoir dans l'Immeuble tel que décrit dans le document intitulé « *Reconnaissance du droit de propriété et correction de titres* » tel que déposé.

D'AUTORISER la mairesse, Mme Géraldine T. Quesnel, à signer l'acte de « *Reconnaissance du droit de propriété et correction de titres* ».

Adopté à l'unanimité

## **BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES**

### **Résolution no : 10-02-55**

**Dépôt du compte-rendu du Comité de la Base de Plein Air du 3 février 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité de la Base de Plein Air des Cèdres du 1<sup>er</sup> février 2010.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-56**

**Achat d'un système d'alarme pour l'hébergement**

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme de la Base de Plein Air situé dans le bâtiment de l'hébergement n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger ce bâtiment en cas d'incendie ou de vol;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

- *Service de sécurité ADT au coût de 7 940 \$ (taxes en sus);*
- *Alarmes T.S. au coût de 5 980 \$ (taxes en sus)*

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la Base de Plein Air et de la directrice de la Base, Mme Caroline Freulon;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme *Alarme T.S.* au coût de 5 980 \$ (taxes en sus) pour l'installation d'un système d'alarme dans le bâtiment de l'hébergement et l'achat de trois (3) détecteurs de monoxyde de carbone au coût de 570 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au *Fonds de parc et terrain de jeux* (Canadien pacifique).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-57**  
**Systeme de chauffage à l'hébergement**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un complément au système de chauffage existant dans le bâtiment d'hébergement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieur *André Pilon* dans son rapport;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la Base de Plein Air et de la directrice de la Base, Mme Caroline Freulon;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

- *Lagacé Électrique* : 3 325 \$ (taxes en sus) pour 2 appareils de chauffage + installation d'un nouveau panneau à disjoncteur;
- *M.H. Électrique* : 3 950 \$ (taxes en sus) pour 2 appareils de chauffage + installation d'un nouveau panneau à disjoncteur;

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme *Lagacé Électrique* au montant de 3 325 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au *Fonds de parc et terrain de jeux* (Canadien pacifique).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-58**  
**Protocole d'entente relatif à l'utilisation de la plage de la Municipalité de St-Zotique et de la Base de Plein Air des Cèdres : signature**

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les deux municipalités dans un partenariat;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Mme Géraldine T. Quesnel et le directeur général, M. Mario Besner, à signer le protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Zotique et la Municipalité des Cèdres quant à l'utilisation de la plage municipale de St-Zotique et de la Base de Plein Air des Cèdres par les citoyens des deux municipalités;

QUE la présente entente est valide au moment de sa signature par toutes les parties et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-59**

**Marche nordique : autorisation pour signature d'entente**

CONSIDÉRANT la demande d'offrir l'activité de « Marche nordique » sur le site de la Base de Plein Air;

CONSIDÉRANT la volonté de développer des partenariats afin de favoriser le développement de la Base;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la Base de Plein Air et de la directrice de la Base, Mme Caroline Freulon;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, M. René Levac,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Mario Besner, à signer une entente entre les parties autorisant l'accès à la Base de Plein Air pour cette activité pour un montant de 10 \$ par participant pour chaque période de cours.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-60**

**Embauche de deux préposés à l'entretien – statut temporaire**

CONSIDÉRANT le départ de deux employés temporaires à l'entretien et au damage des pistes;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ces deux postes;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la Base de Plein Air et de la directrice de la Base, Mme Caroline Freulon;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, M. René Levac,  
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER les personnes suivantes pour la saison hivernale :

- *Johnny Boffa : préposé à l'entretien, poste temporaire, 10,25 \$/h, variant de 30 à 40 h / semaine;*
- *Normand Vincent : dameur de pistes, poste temporaire, 13 \$/h, selon les besoins.*

QUE le taux soit rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2010.

Adopté à l'unanimité

## LOISIRS

### **Résolution no : 10-02-61**

#### **Journée triathlon : demande de partenariat**

CONSIDÉRANT la tenue de la deuxième édition du *Triathlon Soulanges* et le succès obtenu en 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'utiliser la route 338 et la piste cyclable pour la tenue de l'évènement le 26 juin 2010;

CONSIDÉRANT la demande de tarif préférentiel pour l'hébergement des athlètes à la Base de Plein Air;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'utilisation de la piste cyclable et la route 338 le 26 juin 2010 et d'obtenir les autorisations des ministères concernés;

D'OFFRIR un rabais de 50 % du coût d'hébergement pour les athlètes à la Base de Plein Air, soit un montant de 7,50 \$ par athlète ;

QU'en échange, l'organisme de *Triathlon Soulanges* accepte d'offrir une visibilité de la Base de Plein Air des Cèdres en signe de commandite.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-62**

#### **GP Cycliste Vaudreuil : demande**

CONSIDÉRANT la tenue du *GP Cycliste Vaudreuil-Soulanges* le 8 août 2010 ;

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage sur le chemin St-Dominique entre la montée St-Robert et le boulevard de la Cité-des-Jeunes ainsi que le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le chemin St-Dominique et la limite ouest de la Municipalité des Cèdres ;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'utilisation des voies de circulation demandées pour la tenue du *GP Cycliste Vaudreuil* qui se déroulera le 8 août 2010 de 9 h 30 à 17 h.

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Résolution no : 10-02-63**

#### **Acceptation du dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives du 2 février 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives du 2 février 2010.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-64**

#### **Adoption de l'organigramme de la structure municipale**

CONSIDÉRANT la croissance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins en matière de personnel municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général, du Comité des ressources humaines et du Comité des conventions collectives;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE LES CÈDRES**

### **Résolution no : 10-02-65**

**Dépôt du compte-rendu du Comité du service de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> février 2010**

Il est  
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité de sécurité incendie du 1<sup>er</sup> février 2010.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-66**

**Changement de statut de deux pompiers à temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE la formation pour le titre de lieutenant de M. Jean-Louis Taillefer est incomplète;

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

DE nommer M. Yannick Gourley à titre de lieutenant en remplacement de M. Jean-Louis Taillefer;

QUE M. Jean-Louis Taillefer soit nommé à titre de pompier seulement.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 10-02-67**

**Embauche de deux pompiers à temps partiel**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie ne possède pas le nombre nécessaire de pompiers tel que requis au schéma de couverture de risques en période de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et du Comité de sécurité incendie quant à l'embauche de deux nouveaux pompiers à temps partiel;

Il est  
PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER messieurs Benoît Marleau et Cédric Ménard à titre de pompiers à temps partiel et ce, selon la politique relative à la présence au travail des pompiers.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-68**

**Achat d'équipements**

***Caméra thermique***

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une caméra thermique;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

- *CMP Mayer : 8 490 \$ (taxes en sus);*
- *CSE Incendie et Sécurité. Inc. : 8 665 \$ (taxes en sus);*

CONSIDÉRANT QUE la plus bas soumissionnaire est l'entreprise *CMP Mayer Inc.*;

*CONSIDÉRANT* la recommandation du directeur incendie et du Comité du service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *CMP Mayer Inc.* pour l'achat d'une caméra thermique au coût de 8 490 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-69**

**Achat d'équipements**

***Boyaux d'incendie***

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir des boyaux incendie;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie et du Comité du service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, M. René Levac,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les soumissions suivantes au coût total de 7 625,90 \$ (taxes en sus);

- *CSE Incendie et Sécurité. Inc. : 10 longueurs de 1 ¾ au coût de 127,50 \$ chacune (taxes en sus);*
- *CSE Incendie et Sécurité. Inc. : 20 longueurs de 2 ½ au coût de 169 \$ chacune (taxes en sus);*

- *CMP Mayer : 4 longueurs de 4' au coût de 297,09 \$ chacune (taxes en sus);*

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-02-70**  
**Activités 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les activités 2010 suivantes du service de sécurité incendie :

- *Avril – Mai :           Pompier d'un jour*
- *Juillet – Août :       Journée familiale des pompiers*
- *Septembre :          Lave-auto*
- *Octobre :             Échelle-o-ton*

QUE les dates des activités ci-haut mentionnées seront communiquées au Conseil municipal au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'événement;

QUE la Municipalité des Cèdres soit identifiée conjointement dans toute publicité ou promotion des activités avec le service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

**Période de questions**

Début de la période de questions :       20 h 40

Fin de la période de questions :         21 h 10

**Parole au Conseil**

**Résolution no : 10-02-71**  
**Levée de l'assemblée**

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,  
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;  
QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance ordinaire à 21 h 20.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le directeur général et  
secrétaire trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Mario Besner